

LA BANLIEUE ALAIN VUE PAR FAURE

ALAIN FAURE EST CHERCHEUR
EN HISTOIRE SOCIALE À L'UNIVERSITÉ
PARIS X NANTERRE.

« **L**e plus remarquable est qu'en dépit des avatars contemporains du mot banlieue, le mot banlieusard a gardé jusqu'à

nos jours ce même contenu : un salarié dont la vie est marquée par les horaires de transport, plus ou moins trimbalé sinon exploité par des réseaux décrits soit comme obsolètes soit comme monstrueux et inhumains.(...)

On ne saurait non plus quitter le mot banlieusard sans ajouter que, cette question des transports mis à part, il a toujours gardé une nuance péjorative, ce qu'il doit à sa naissance. Il n'est pas impossible qu'il ait pu être employé quelque temps dans son sens premier de paysan attardé, de rural(...). Quoiqu'il

Le mot banlieue rejoindra-t-il faubourg dans le magasin d'antiquités des mots de la ville ?

en soit, il est clair que le mot rebute et que certains se refusent manifestement à l'utiliser comme raccourci commode pour habitants de la banlieue. En 1904, le directeur de l'Assistance publique disait dans une réunion à propos des gens résidant en banlieue et ayant leur emploi à Paris : « Qui pourrait dire si ce sont là des Parisiens ou des suburbains ? En 1934, un journal de banlieue, Le Petit Nogentais, lança un concours sur le thème : « Quel nom donner aux habitants de la banlieue ? » On écarta le mot de « blédard », qui dut apparaître de la même eau trouble que banlieusard, pour couronner le mot « périparisien ». En banlieue, dirait-on, tous les chemins du langage menaient à Paris.

(...) Mais ne dirait-on pas que le mot [banlieue] est, à l'heure présente, en perte de vitesse, comme s'il était trop usé, qu'on en avait épuisé tout le suc à force de le presser ? En son lieu et place, le mot de « cité » semble se répandre, et cela est fort heureux car il est, en termes de morphologie urbaine et de groupes humains, infiniment plus proche des réalités que le mot banlieue est aujourd'hui censé désigner. (...) Le mot banlieue serait-il donc appelé à rejoindre faubourg dans le magasin d'antiquités des mots de la ville ? C'est l'avenir politique de la cité qui tranchera. »



Extrait «Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet», d'Alain Faure, tiré de *Les mots de la stigmatisation urbaine* Jean-Charles Depaule (dir.), © Ed. Unesco/Maison des sciences de l'homme, 2006.

Les Débats Métropole de l'Ordre des architectes d'Île-de-France accueilleront Pierre Mansat le 4 novembre à 19h. Réécoutez Patrick Braouezec et « Paris, un département durable? » sur www.architectes-idf.org

en Île-de-France
l'Ordre des architectes



148 rue du Fbg Saint-Martin
75010 Paris

Tél. : 01 53 26 10 60

croaif@architectes-idf.org

www.architectes-idf.org

en Île-de-France N°69 OCTOBRE → DÉCEMBRE 2008 l'Ordre des architectes



POUR LA
DIVERSITÉ
DES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE

ÉDITO

RÉAGIR !

“

La crise immobilière est là, et une fois de plus elle touche les architectes de plein fouet. Des chantiers s'arrêtent, des commandes sont annulées. La récurrence de cette réalité cyclique interpelle notre solidarité mais questionne aussi fortement notre solidité professionnelle. La structure et l'échelle des agences doivent être pensées en réponse à ces aléas, afin que l'architecture reste assez forte pour garantir une qualité d'offre constante et qu'en aucun cas elle ne serve de variable d'ajustement des coûts.

Aux causes financières de la crise dont on parle beaucoup s'ajoutent des facteurs plus structurels qui restent absents des débats. En particulier, s'il est vertueux de promulguer des règles sur l'accessibilité et les économies d'énergie - toutes dispositions auxquelles nous adhérons avec la majorité des citoyens - le fait que ces règles ne s'accompagnent d'aucune mesure de financement ou de contreparties pose problème. **Qui paie le Grenelle de l'Environnement ? Qui paie la réglementation en faveur des handicapés ?** Aujourd'hui, nul n'étant tenu à l'impossible, soit le prix des constructions monte, soit les surfaces et l'habitabilité des logements diminuent. La sortie de crise dépend de la capacité de l'Etat et des collectivités à desserrer ce nœud gordien. Le « joker » de la maison à 15 euros par jour ne fait déjà plus illusion au regard de la gravité de la situation. D'autres types de politiques s'imposent face à l'importance des besoins.

En Île-de-France, les 374 000 demandeurs recensés valident les objectifs de construction à 60 000 logements par an envisagés par la révision du SDRIF. Le besoin d'architecture dans toutes ses formes d'exercice n'a jamais été aussi grand : la densification des quartiers constitués, le maillage plus dense d'équipements, la modernisation des cités doivent guider la métropole vers son âge adulte, à travers des banlieues qui deviennent de vraies villes. Oui, la demande d'architecture est vive, oui les architectes peuvent réagir ! ”

”

Dominique Tessier

Président du Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France



RASSEMBLER TOUS LES ARCHITECTES

Représenter tous les architectes, quel que soit leur mode d'exercice, permettrait de mieux servir l'intérêt public de l'architecture. L'Ordre d'Île-de-France milite pour la diversité des métiers de l'architecture.

Tous les modes d'exercice concourent à servir l'« intérêt public » qui définit l'architecture selon la loi. Il n'est plus possible de réduire l'exercice de l'architecture à la seule maîtrise d'œuvre, sans considérer à sa juste valeur le rôle de l'architecte dans le conseil, l'aide à la décision et la maîtrise d'ouvrage. **L'Ordre des architectes, dont la mission est à la fois d'être garant de l'intérêt du public et de représenter la profession, est au cœur de cet enjeu : moderniser sa représentation professionnelle pour**

permettre la reconnaissance de tous les métiers de l'architecture qui contribuent à la qualité du cadre bâti.

C'est pourquoi le Conseil de l'Ordre d'Île-de-France milite en faveur d'une reconnaissance plus large des architectes non-maîtres d'œuvre, de l'inscription de tous au Tableau, de l'élargissement des cibles de formation.

Issus d'une même formation, les « nouveaux » métiers de l'architecture apparus depuis trente ans ont accompagné l'évolution des besoins attachés au cadre de vie en termes de programmation, de prescription, de conseil immo-

bil, patrimonial, architectural et urbain. Ils contribuent à l'évolution de l'image des architectes et renforcent la présence de l'architecture sur l'ensemble des territoires d'actions utiles à la société. Ils doivent être reconnus à leur juste valeur.

Il appartient aux instances professionnelles de se saisir de ces intentions pour qu'elles se concrétisent dans une politique cohérente. En première urgence, il est temps de lever l'ambiguïté introduite par l'ordonnance d'août 2005, qui impose qu'on justifie de la formation post-diplôme à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre pour s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Le risque de clivage qui en résulte pour la profession n'est pas négligeable. La Direction de l'architecture et du patrimoine vient enfin de donner son accord de principe pour discuter des moyens

LE PORT D'UN TITRE D'ARCHITECTE UNIQUE PERMETTRAIT D'AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA PROFESSION ET DE VALORISER SA SPÉCIFICITÉ.

de lever cette ambiguïté par une révision de l'ordonnance. L'Ordre des architectes d'Île-de-France pilotera une réflexion préalable pour le compte de l'Institution nationale.

→ **LE PORT DU TITRE POUR TOUS**

Le conseil de l'Ordre d'Île-de-France souhaite que soit rétablie la possibilité antérieure à l'ordonnance d'août 2005 d'une inscription facultative à l'Ordre pour les architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre. Il préconise que la dénomination « autres exercices » soit adoptée, au lieu du « sans exercice » antérieur. L'inscription au Tableau pourrait prendre deux formes : l'une obligatoire correspondant à la mission régalienn

de lever cette ambiguïté par une révision de l'ordonnance. L'Ordre des architectes d'Île-de-France pilotera une réflexion préalable pour le compte de l'Institution nationale.

→ **LE PORT DU TITRE POUR TOUS**

Le conseil de l'Ordre d'Île-de-France souhaite que soit rétablie la possibilité antérieure à l'ordonnance d'août 2005 d'une inscription facultative à l'Ordre pour les architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre. Il préconise que la dénomination « autres exercices » soit adoptée, au lieu du « sans exercice » antérieur. L'inscription au Tableau pourrait prendre deux formes : l'une obligatoire correspondant à la mission régalienn

de lever cette ambiguïté par une révision de l'ordonnance. L'Ordre des architectes d'Île-de-France pilotera une réflexion préalable pour le compte de l'Institution nationale.

→ **LE PORT DU TITRE POUR TOUS**

Le conseil de l'Ordre d'Île-de-France souhaite que soit rétablie la possibilité antérieure à l'ordonnance d'août 2005 d'une inscription facultative à l'Ordre pour les architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre. Il préconise que la dénomination « autres exercices » soit adoptée, au lieu du « sans exercice » antérieur. L'inscription au Tableau pourrait prendre deux formes : l'une obligatoire correspondant à la mission régalienn

la protection du public vis-à-vis de l'exercice de la maîtrise d'œuvre ; l'autre facultative exprimant au sein de l'Institution tous les rôles et tous les métiers de l'architecture. Le port d'un titre d'architecte unique permettrait d'améliorer la visibilité de la profession et de valoriser sa spécificité. L'Ordre des architectes pourrait permettre ainsi l'identification à un corpus de valeurs culturelles communes, dont il serait le référent et le garant.

Le conseil et l'aide à la décision sont aussi de l'architecture

→ UN SOUTIEN À TOUS LES ARCHITECTES

Pour les architectes non-maîtres d'œuvre, ce soutien supposerait par exemple :

- de valoriser la pratique des architectes salariés, dans des agences plus fortes et structurées ;
- de définir un statut pour les architectes agissant dans la maîtrise d'ouvrage ;
- de relancer la réflexion sur l'accueil des architectes dans la fonction publique, avec les différents ministères concernés ⁽¹⁾ ;
- de définir un champ de conciliation plus large pour rendre possible des médiations dans les conflits impliquant le rôle et la responsabilité des architectes non-maîtres d'œuvre ;
- de garantir une offre d'information et de formation à tous les publics d'architectes, comme le propose le Pôle de Formation « Ville et Architecture » en cours de création (lire le Courrier n°68).

→ UNE DÉFINITION CLAIRE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Vis-à-vis du public dont il est chargé de protéger les intérêts, l'Ordre doit parallèlement en appeler à une définition plus claire des rôles et responsa-

bilités des métiers de l'architecture dans le conseil et la maîtrise d'ouvrage. L'établissement

d'un code de déontologie spécifique doit être envisagé, sans écorner toutefois les qualités de la loi française de 77 sur l'architecture. Il s'agit bien sûr d'un chantier de longue haleine.

Dans l'immédiat, ces réflexions et propositions d'action sont versées au débat, le 16 octobre à la Maison de l'architecture (réécouter sur www.architectes-idf.org).

La synthèse des réponses au questionnaire envoyé aux 1800 architectes non-maîtres d'œuvre en Île-de-France, communiquée à cette occasion, permet une meilleure identification de leur pratique et de leurs attentes. ■

⁽¹⁾ Elle pourrait se traduire par :

- la reconnaissance du titre d'architecte territorial, à débattre ;
- un statut unique et interministériel pour les architectes chargés de mission d'expertise et de conseil de la fonction publique, à l'instar des Architectes et Urbanistes de l'Etat (AUE), seul corps d'architectes à vocation interministérielle aujourd'hui.

→ LA REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE NE PEUT ÊTRE EFFICACE QU'EN MULTIPLIANT LES POINTS DE CONTACT AVEC LA SOCIÉTÉ

- il fait prêter serment aux jeunes architectes ;
- il peut déposer des plaintes pénales contre le port illégal du titre ;
- il vérifie que les architectes sont assurés. S'ils ne le sont pas, il a l'obligation de les suspendre puis de les radier du Tableau ;
- il peut conduire un architecte devant la Chambre régionale de discipline dans les cas graves de manquement à la déontologie ;
- il résout à l'amiable la plupart des conflits professionnels ;
- il accueille le public et répond aux demandes des particuliers.

3 PROMOUVOIR L'ARCHITECTURE

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

2 REPRÉSENTER LES ARCHITECTES

L'Ordre régional des architectes représente la profession auprès du public, des institutions et des maîtres d'ouvrage. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales. Sa représentativité est légitimée par les élections professionnelles imposées par la loi. Il défend au nom des architectes la qualité des conditions d'intervention sur le cadre bâti. Lorsque ces conditions sont maltraitées par l'actualité législative ou politique, il rappelle que l'architecte contribue à la qualité du cadre de vie, en réponse aux demandes économiques, écologiques et sociales d'intérêt public.

La représentation professionnelle n'a de sens que reliée à une vision culturelle du métier et à son implication au service de l'intérêt public. Elle ne peut être efficace qu'en multipliant les points de contacts avec la société. L'Ordre d'Île-de-France a modernisé son image en conséquence : il s'impose par son ouverture aux hommes et aux débats, dans un lieu de référence en plein Paris (les Récollets). En soutenant la Maison de l'architecture, en rencontrant les maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics, en allant à la rencontre du grand public, dans ou hors les murs (consultations gratuites aux particuliers à la Foire de Paris), il milite pour l'architecture sous toutes ses formes d'exercice et dans tous les programmes.

SEPT MISSIONS POUR UN ORDRE MODERNISÉ

Ce que fait l'Ordre des architectes d'Île-de-France et pourquoi : une relecture en sept points des missions fondamentales.

1 GARANTIR L'INTÉRÊT DU PUBLIC

C'est la mission première. Parce que la création architecturale est d'intérêt public selon la loi, le législateur impose le recours à l'architecte pour toute intervention sensible sur le cadre bâti. En échange, les architectes doivent se

soumettre à des règles de déontologie et d'assurance à l'égard du public. L'Ordre des architectes d'Île-de-France assure le respect de ces règles, en privilégiant l'information et la prévention.

- Il tient à jour le Tableau, qui permet de vérifier le droit à exercer des professionnels ;

4 DÉFENDRE UNE CULTURE

« L'architecture est une expression de la culture »

article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

Plus la culture architecturale se diffuse et plus elle alimente la demande d'architecture. C'est pourquoi l'Ordre des architectes d'Île-de-France souhaite continuer à représenter tous les architectes diplômés, quel que soit leur mode d'exercice. L'exercice de la maîtrise d'œuvre ne peut être la seule condition du port du titre d'architecte (lire p. 3).

5 ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

La notion de service est primordiale au Conseil de l'Ordre d'Île-de-France. Aux architectes de se l'approprier, en s'appuyant sur :

- les informations en ligne,
- les informations générales et juridiques par téléphone et par mail,
- les Ateliers professionnels,
- les procédures de conciliation en cas de litige,
- les rencontres et des débats d'actualités,
- un lieu, les Récollets, avec aussi la Maison de l'architecture,
- le pôle « Ville et Architecture en Île-de-France » pour la formation continue,
- un lien régulier avec le service du Tableau.

6 MISER SUR LA SOLIDARITÉ

« Les architectes sont tenus d'entretenir entre eux des liens confraternels, ils se doivent mutuellement assistance morale et conseil. »

Article 17 du code des devoirs professionnels

Pour concrétiser la devise « Plus solidaires, moins solitaires », l'Ordre d'Île-de-France :

- aide les architectes qui débutent leur activité,
- soutient toutes les formes d'exercice (lire p. 3),
- nomme un représentant dans chaque département,
- participe aux conciliations entre les architectes et leurs clients,
- recrute des architectes gestionnaires pour aider leur confrère en difficulté d'assurance.

7 PARTICIPER À LA VIE CITOYENNE ET POLITIQUE

Faire connaître la légitimité intellectuelle de l'architecture, c'est aussi la montrer en actes en participant aux débats de société qui intéressent le cadre bâti : le développement durable, la densification urbaine, les banlieues, la maison individuelle. Au nom des architectes qu'il représente, le Conseil de l'Ordre d'Île-de-France est devenu une force de proposition sur les dossiers du Grand Paris et du SDRIF afin d'éclairer les enjeux de transformations du territoire francilien. Oui, les architectes gagneront à exprimer plus collectivement leur position afin de faire avancer les idées qu'ils soutiennent. ■

Patrice Calmédjane défend la présence des architectes sur le marché de la maison individuelle, répondant aux réserves exprimées par la Fédération française du Bâtiment sur l'abaissement du seuil de recours imposé à un architecte. Cet abaissement avait été évoqué par Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, lors de ses vœux à la presse le 21 janvier 2008.



PATRICE CALMÉJANE

Maire de Villemomble (93), député de la huitième circonscription de Seine-Saint-Denis

54 % des architectes estiment que les particuliers figurent parmi les trois donneurs d'ordre pour lesquels ils ont travaillé le plus en 2008. Source : sondage Ifop/Cnoa 2008, à consulter sur www.architectes.org

« Dans l'acte bâti, si modeste qu'il soit, les réglementations s'accroissent et les contentieux se multiplient. Plus que jamais, la présence d'un architecte diplômé s'impose, car il est seul à même d'endosser une responsabilité unique et universelle à la frontière du droit, de l'économie, de l'aménagement et de la construction. Non seulement il a les qualifications pour organiser au moindre coût l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires, mais il offre des garanties de responsabilité et d'assurance. A cet égard, l'obligation de recours à l'architecte n'est pas une contrainte supplémentaire, une vision d'artiste, mais le moyen de protéger le consommateur et d'assurer sa sécurité : la construction ne peut être et ne doit pas

être un objet de consommation. Elle nécessite un lourd investissement, sur de nombreuses années, qui exige des garanties de qualité. L'envolée des coûts financiers participe bien plus à l'inaccessibilité du bâti individuel pour les ménages modestes que le coût d'une prestation architecturale. La présence de l'architecte dépasse la question du seuil de son intervention légale. Notre pays dispose d'un parc architectural à faire →



→ vivre, évoluer. Nous avons besoin d'architectes pour intervenir sur l'isolation extérieure des maisons et intégrer ce qui doit devenir le volet législatif du Grenelle de l'environnement ; nous aurons besoin d'architectes pour réaliser des visites de conformité qui devraient se développer comme s'est développé le contrôle technique des voitures. La sécurité des personnes exige le contrôle régulier des installations électriques et des conditions générales d'habitabilité : cela se révélera d'autant plus nécessaire que l'instruction des permis ne contrôle plus les plans, ce qui fait craindre la recrudescence des sur-cloisonnements, dans les hôtels sociaux notamment. Le conseil architectural doit se déployer. Face aux particuliers souvent démunis, les municipalités connaissent l'inflation du travail de contrôle et de conseil. Les CAUE sont trop peu nombreux pour être accessibles. Sans doute faudrait-il organiser des consultations aux particuliers dans chaque commune, comme le font les avocats pour rapprocher le consommateur du prescripteur libéral. ”

→ JURYS HMO

En 2007/2008, les conseillers de l'Ordre d'Île-de-France ont participé à 41 jurys d'« habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre », pour 350 architectes candidats. Grâce aux réunions avec les écoles d'architecture franciliennes, l'harmonisation de cette formation se met en place.

→ MAISON INDIVIDUELLE : SUIVEZ LES PAS DE LA MAF !



Poursuivant son travail d'information auprès des architectes, la Mutuelle des architectes français publie un « Guide de la prévention Maison individuelle » consacré à ce secteur concentrateur de risques. Beaucoup de litiges pourraient être évités par la lecture de ce petit guide complet et vivant, qui délivre toutes sortes de témoignages, règles d'or et recommandations sur la sécurité du

projet, le respect du budget et le suivi des travaux. L'expérience de quelque 1000 dossiers de sinistres que la Maf ouvre chaque année pour des maisons individuelles l'autorise à rappeler les contrats et assurances indispensables et la check-list des documents nécessaires. Comme pour le premier Guide-Maf de prévention édité en 2005, l'opuscule est illustré par des photos de Raymond Depardon, tirées de l'Etat des lieux photographique de la France qu'il réalise pour le ministère de la Culture et de la Communication.

Plus d'informations sur l'espace adhérent du site maf.fr



→ DEHORS PARIS 2 À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE

Du 17 novembre au 7 décembre, la Maison de l'architecture expose DEHORS PARIS 2, second volet de sa cartographie de l'audace architecturale en Île-de-France. En soirée, deux agences d'architecture confronteront leurs points de vue en public, lors des « Ping-pong » d'architecture.

Tous les jours de 10 h à 19 h, entrée libre. « Ping-pong » les mardis, mercredis et jeudis de 19 h à 20 h



→ PREMIER SUCCÈS DE LA MOBILISATION CONTRE LES PPP

Première victoire de la mobilisation interprofessionnelle contre les PPP, la décision prise par le Conseil constitutionnel le 24 juillet confirme la justesse des revendications des architectes au regard de l'intérêt général. Elle supprime la libre possibilité de recourir aux PPP pour la totalité des équipements publics. Elle signifie que l'« urgence », la complexité ou le bilan financier avantageux des opérations doivent être réellement motivés. En cas de recours, le juge continue d'exercer son contrôle sur ces motivations. www.architectes.org rubrique actualités (PPP)

LE CONSEIL DE L'ORDRE : Jacques Audren, Gilles Bouchez, François-Stéphane Braun, Alain Bretagnolle, Jérôme Chiarodo, Jean-Michel Daquin, Samuel Delmas, Christine Edeikins, Gaëlle Hamonic, Catherine Jacquot, Isabelle Latappy, Ludovic Lobjoy, Bernard Mauplot, Selma Mikou, Marie Minier, Thierry Naberes, Raphaële Perron, Sylvie Remy, Guilhem Roustan, Louis Soria, Dominique Tessier, Jean-Christophe Tougeron, David Ventre, Phine Weeke-Dottelonde | **LE COURRIER N° 69**, OCTOBRE 2008 : Directeur de la publication : Dominique Tessier | Chargé de communication : Basile Valentin | Rédaction et coordination : Pascalte Joffroy | Conception graphique et illustrations couv + p. 6: Lola Duval | Illustration p. 3 : Benoit Jacques [pancarte et couleurs : Lola Duval] | Impression : SENPQ | Diffusion : Ricoul | Tiré à 15 000 exemplaires | Dépôt légal / ISSN 1762 - 0058

■ Devenez architecte gestionnaire

Vous aidez ainsi vos confrères suspendus ou radiés du Tableau à régulariser leur situation. Indemnisation, formation préalable et encadrement de votre ordre régional. [Conditions et informations : gestion-agence@architectes-idf.org](mailto:gestion-agence@architectes-idf.org)

■ Record d'affluence au Bal

4800 participants. Photos en ligne sur www.architectes-idf.org. Merci à Lainé Delau, partenaire officiel, et à « d'a », « Mouvement des architectes » et « Santa & Cole » pour leur amical soutien.

■ Réouverture du Café A

Repas et boissons aux Récollets du lundi au vendredi de 10h-20h. Téléphone : 01 40 35 22 67

■ Le conseil de l'Ordre d'Île-de-France déplore la disparition de Bernard Leroy, architecte aux qualités humaines reconnues, engagé pendant dix ans (1998-2007) dans l'activité ordinaire.

Et toujours, à l'Ordre d'Île-de-France

- Guichet emplois et stages sur www.architectes-idf.org
- Permanences juridiques chaque premier jeudi du mois. Inscription sur permanences@architectes-idf.org.
- Service d'information juridique par téléphone au 0 892 683 783 du lundi au vendredi 10h-19h. (0,337 € /mn)
- Les Ateliers « numérique », « emploi », « métiers de l'architecture » et « de l'organisation ». Programme et inscriptions sur www.architectes-idf.org